

2 0 2 1

INDICES DU RAPPORT SUR  
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX,  
SOCIAUX, ET DE GOUVERNANCE (ESG)

**Banque Scotia**



# Indices du Rapport ESG 2021

- 3 Indice du Task Force on Climate-related Financial Disclosures
- 4 Indice du Sustainability Accounting Standards Board
- 10 Index de la Global Reporting Initiative
- 20 Index des objectifs et des cibles de développement durable
- 25 Indice de la Communication sur le progrès du Pacte mondial de l'ONU



COMMUNICATION ON PROGRESS



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



# Indice du Task Force on Climate-related Financial Disclosures



Notre [Rapport annuel 2021](#) renferme de l'information relative aux changements climatiques conforme aux recommandations du TCFD, et un supplément d'information en la matière est présentée dans le [présent rapport](#). Veuillez également vous référer à notre rapport annuel au [CDP](#).

Thèmes et domaines	Page de référence
<b>Gouvernance</b>	
Supervision par le conseil d'administration	Rapport annuel 2021, p. 115, Rapport ESG 2021, p. 40
Rôle de la direction	Rapport annuel 2021, p. 115, Rapport ESG 2021, p. 40
<b>Stratégie</b>	
Risques et occasions	Rapport annuel 2021, p. 115, Rapport ESG 2021, p. 37-39
Incidence des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités	Rapport annuel 2021, p. 115, Rapport ESG 2021, p. 37-39
Résilience de la stratégie d'entreprise en fonction des différents scénarios climatiques	Rapport annuel 2021, p. 115, Rapport ESG 2021, p. 37-39
<b>Gestion des risques</b>	
Processus de définition et d'évaluation des risques climatiques	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 40-42
Gestion des risques climatiques	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 40-42
Intégration des risques climatiques à la gestion globale des risques	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 40-42
<b>Paramètres et cibles</b>	
Paramètres d'évaluation des risques et des occasions liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 37-42
Déclaration sur la quantité d'émissions de GES de types 1, 2 et 3	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 43 et tableaux de données, p. 70
Cibles de gestion et de rendement en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques	Rapport annuel 2021, p. 116, Rapport ESG 2021, p. 37-42

# Indice du Sustainability Accounting Standards Board



Cet indice dresse la liste des déclarations sur les enjeux ESG de la Banque Scotia qui se rapportent aux normes définies par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) auxquelles la Banque souscrit volontairement. C'est dans son rapport ESG 2019 que la Banque Scotia a publié l'Indice du SASB pour la première fois. Nous en avons maintenant élargi la portée, et continuerons de tenir compte d'autres normes et indicateurs de l'industrie au fil du temps. À moins d'indication contraire, les données et descriptions se rapportent à l'exercice 2021 et s'appliquent à l'ensemble de la Banque Scotia, et non seulement aux domaines d'activité donnés par le SASB.

Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Éthique des affaires</b>		
FN-CB-510a.1 FN-AC-510a.1	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à la fraude, aux opérations d'initiés, aux pratiques antitrust et anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, à la faute professionnelle ou à d'autres lois et règlements connexes régissant le secteur financier.	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.
FN-CB-510a.2 FN-AC-510a.2 FN-IB-510a.2	Description des politiques sur le signalement et procédures y afférentes.	Voir la p. 18 et les tableaux de données à la p. 68 du présent rapport. Liens : le <a href="#">Code d'éthique de la Banque Scotia</a> , sa <a href="#">Politique sur le signalement</a> (à l'échelle de la Banque) et le <a href="#">site Web du programme signalement, hébergé par un tiers indépendant : Scotiabank.EthicsPoint.com</a>
<b>Protection des renseignements personnels sur les clients</b>		
FN-CF-220a.1	Nombre de titulaires de comptes dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires.	Pour connaître le programme de la Banque visant à protéger les renseignements personnels des clients, ainsi que l' <a href="#">Engagement en matière de confidentialité</a> et l' <a href="#">Entente sur la confidentialité</a> de la Banque, voir la p. 25 du présent rapport. La Banque Scotia ne fait aucune déclaration concernant les titulaires de comptes dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires. La Banque recueille et utilise les renseignements personnels pour les seules fins énoncées dans ses politiques sur la vie privée. Elle ne vend pas de renseignements personnels.
FN-CF-220a.2	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à la protection des renseignements personnels sur les clients.	Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont régulièrement défenderesses ou parties à un certain nombre de poursuites et de procédures réglementaires en cours ou imminentes, y compris des poursuites intentées au nom de diverses catégories de demandeurs. Toutefois, selon les connaissances actuelles, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires

Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Sécurité des données</b>		
FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1	1) Nombre de violations de données, 2) pourcentage mettant en jeu des renseignements permettant d'identifier une personne (RPIP), 3) nombre de titulaires de comptes touchés.	En 2021, 15 violations de la confidentialité mettant en jeu des RPIP ont été signalées par des parties prenantes internes ou des tiers et ont été corroborées par la Banque Scotia. Aucune d'entre elles n'a entraîné de répercussions économiques, environnementales et sociales majeures, ni n'a sensiblement influencé le jugement et les décisions des parties prenantes. Voir la p. 25 et les tableaux de données à la p. 68 du présent rapport. Voir la p. 17 pour l'énoncé GRI 418-1.
FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3	Description de l'approche de définition et d'encadrement des risques à la sécurité des données.	Voir les p. 87 et 114 du rapport annuel 2021. Voir la p. 25 du présent rapport.
<b>Pratiques de crédit discriminatoires</b>		
FN-MF-270b.2	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à des pratiques de crédit discriminatoires.	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.
FN-MF-270b.3	Description des politiques et procédures en place pour garantir des pratiques non discriminatoires quant à l'octroi de prêts hypothécaires.	Les engagements d'inclusion de la Banque Scotia stipulent qu'elle offrira à ses clients et partenaires des procédés impartiaux. Pour en savoir plus, voir les p. 46-47 du présent rapport. Voir aussi les p. 24-25 du présent rapport pour obtenir l'information concernant l'éthique dans la technologie et l'I.A., et la p. 53 pour celle portant sur comment nous outillons nos clients.
<b>Diversité et inclusion des employés</b>		
FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1	Pourcentage de représentation des genres et des groupes ethniques parmi : 1) les hauts dirigeants, 2) les cadres, 3) les professionnels, 4) le reste des employés	Pour en savoir plus, voir les p. 47 et 50, ainsi que les tableaux de données aux p. 74-75 du présent rapport.
<b>Mesures incitatives pour les employés et prise de risque</b>		
FN-IB-550b.1 FN-IB-550b.2	Pourcentage variable de la rémunération totale des preneurs de risques importants. Pourcentage de la rémunération variable des preneurs de risques importants auxquels des dispositions en matière de malus ou de récupération ont été appliquées	Pour connaître le pourcentage variable de la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés, voir les p. 108 et 139-141 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022. Il n'y a eu aucun rajustement en matière de malus ou de récupération de la rémunération variable des preneurs de risques importants en 2021 <sup>2</sup> .

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires

<sup>2</sup> Les dispositions en matière de malus et de récupération sont définies comme des mécanismes explicites de rajustement des risques postérieurs à l'emploi dans le cadre desquels l'entité ajuste la rémunération des preneurs de risques importants en fonction de mécanismes qui comprennent, sans s'y limiter, la réduction de la rémunération en espèces attribuée ou la réduction du nombre ou de la valeur des instruments attribués.

Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Inclusion financière et renforcement des capacités</b>		
FN-CB-240a.1	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours rattachés à des programmes visant le développement des petites entreprises et des collectivités.	Pour en savoir plus sur l'aide aux petites entreprises, notamment L'initiative Femmes de la Banque Scotia <sup>MD</sup> , voir la p. 56 du présent rapport. Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada, par exemple sur les petites entreprises (p. 7) et sur le financement par emprunt autorisé (p. 13), dans le Bilan des contributions communautaires de 2021.
FN-CB-240a.3	Nombre de comptes-chèques sans frais offerts à des particuliers précédemment sous-bancarisés ou non bancarisés.	Voir les p. 53-54 du présent rapport pour en savoir plus sur les produits bancaires sans frais ou à frais modiques dans le monde. Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada aux p. 8-9 du Bilan des contributions communautaires de 2021.
FN-CB-240a.4	Nombre de participants aux activités d'éducation financière pour les clients sous-bancarisés, non bancarisés ou mal desservis.	Pour en savoir plus sur les programmes et les initiatives au service de l'éducation et l'information financières des clients, des employés et des jeunes, voir la p. 54 du présent rapport. Vous trouverez aussi des renseignements propres au Canada aux p. 8-11 du Bilan des contributions communautaires de 2021.
<b>Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'analyse de crédit</b>		
FN-CB-410a.1	Exposition liée au crédit commercial et industriel, par industries.	Voir la p. 127 du rapport annuel 2021. Voir la p. 40 du présent rapport pour en savoir plus sur les expositions sectorielles et pour connaître l'approche d'évaluation des risques liés aux changements climatiques (ERCC) de la Banque. L'approche de la Banque Scotia en matière de finance durable se trouve aux p. 29-32.
FN-CB-410a.2	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse de crédit.	Voir les p. 40-42 et les tableaux de données à la p. 71 du présent rapport pour en savoir plus sur les actifs susceptibles de faire l'objet d'un examen des conséquences positives et négatives sur les plans environnemental et social. Voir les p. 113-117 du rapport annuel 2021.
<b>Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre des services de banque d'investissement et de courtage</b>		
FN-IB-410a.2	1) Nombre et 2) valeur totale des investissements et des prêts pour lesquels les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été considérés, par industries.	Voir les p. 29-32 du présent rapport pour en savoir plus sur les activités de finance durable sectorielles et les p. 40-42 pour connaître l'approche d'évaluation des risques liés aux changements climatiques et environnementaux. Les expositions sectorielles se trouvent à la p. 127 du rapport annuel 2021.
FN-IB-410a.3	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le cadre des services de banque d'investissement et de courtage.	Voir les p. 29-32 du présent rapport pour en savoir plus sur l'approche de la Banque Scotia en matière de financement durable et la p. 35 pour les produits et outils d'investissement durable.

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires

Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance aux services de gestion de placements et de conseil en investissement</b>		
FN-AC-410a.1	Valeur des actifs sous gestion, par catégories d'actif, reflétant 1) l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) des pratiques d'investissement durable, et 3) la vérification.	Voir les p. 33-34 du présent rapport. Rapports et politiques pertinents pour les services de conseil en gestion d'investissement :
FN-AC-410a.2	Description de l'approche utilisée pour intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus et aux stratégies d'investissement ou de gestion de patrimoine.	Gestion d'actifs 1832 <a href="#">Politique d'investissement responsable</a> <a href="#">Lignes directrices concernant les votes par procuration</a> <a href="#">Rapport sur les PRI et la transparence</a>
FN-AC-410a.3	Description des politiques et procédures de vote par procuration et de collaboration avec les entités détenues	Jarislowsky Fraser <a href="#">Politiques d'investissement et d'engagement durables</a> <a href="#">Lignes directrices concernant les votes par procuration</a> <a href="#">Rapport sur les PRI et la transparence</a>  Gestion financière MD <a href="#">Politique d'investissement responsable</a> <a href="#">Lignes directrices concernant les votes par procuration</a> <a href="#">Rapport sur les PRI et la transparence</a>
<b>Pratiques de crédit</b>		
FN-MF-270a.3	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées aux communications aux clients ou à la rémunération des donneurs d'ordre.	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation. Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires

Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Intégrité professionnelle</b>		
FN-IB-510b.3	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de vigilance.	Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont régulièrement défenderesses ou parties à un certain nombre de poursuites et de procédures réglementaires en cours ou imminentes, y compris des poursuites intentées au nom de diverses catégories de réclamants. Toutefois, selon les connaissances actuelles, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.  Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.
FN-IB-510b.4	Description de l'approche employée pour veiller à l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de vigilance.	Voir les p. 18-19 du présent rapport.  Pour en savoir plus sur la culture de la gestion du risque, voir la p. 85 du rapport annuel 2021.  Liens : <a href="#">Code d'éthique de la Banque Scotia</a> et sa <a href="#">Politique sur le signalement</a>
<b>Pratiques de vente</b>		
FN-CF-270a.5	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées à la vente et au traitement de produits.	Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont régulièrement défenderesses ou parties à un certain nombre de poursuites et de procédures réglementaires en cours ou imminentes, y compris des poursuites intentées au nom de diverses catégories de réclamants. Toutefois, selon les connaissances actuelles, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.  Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.
<b>Gestion du risque systémique</b>		
FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1	Cote à titre de banque d'importance systémique mondiale (BISm), par catégories.	Selon <a href="#">l'évaluation la plus récente du Conseil de stabilité financière</a> publiée en novembre 2021, la Banque n'est pas considérée comme une BISm en fonction des indicateurs au 31 octobre 2020. Ces derniers figurent à la p. 43 du <a href="#">rapport trimestriel aux actionnaires de la Banque Scotia du T1 de 2022</a> .
FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Description de l'approche visant à intégrer les résultats d'exercices de simulation facultatifs et obligatoires à la planification en matière de suffisance du capital, à la stratégie d'entreprise à long terme et aux autres activités.	Voir les p. 63-64, 82-83 et 99-100 du rapport annuel 2021.

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires



Code du SASB <sup>1</sup>	Indicateur	Déclaration
<b>Information transparente et conseils justes pour les clients</b>		
FN-AC-270a.2	Pertes financières totales résultant de poursuites judiciaires liées au marketing et à la communication de renseignements sur les produits financiers aux clients, nouveaux ou de retour à la Banque.	Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont régulièrement défenderesses ou parties à un certain nombre de poursuites et de procédures réglementaires en cours ou imminentes, y compris des poursuites intentées au nom de diverses catégories de réclamants. Toutefois, selon les connaissances actuelles, la direction n'estime pas que les obligations, le cas échéant, qui découleraient de ces litiges et procédures réglementaires auront une incidence défavorable importante sur l'état consolidé de la situation financière de la Banque ou sur ses résultats d'exploitation.  Pour en savoir plus sur les provisions, voir les p. 122 et 213 du rapport annuel 2021.
FN-AC-270a.3	Description de l'approche préconisée pour renseigner les clients sur les produits et services.	Pour savoir comment la Banque veille à la conduite responsable et éthique de ses employés, voir les p. 17-19 du présent rapport. Des <a href="#">ressources pour le service à la clientèle</a> sont accessibles sur notre site Web.
<b>Indicateur opérationnel – Gestion d'actifs</b>		
FN-AC-000.A	Total des actifs sous gestion 1) enregistrés et 2) non enregistrés.	Pour connaître le total des actifs sous administration et sous gestion de la Banque Scotia, voir la p. 133 du rapport annuel 2021. La Banque Scotia ne divulgue pas la répartition entre les actifs sous gestion enregistrés et non enregistrés.
FN-AC-000.B	Total des actifs sous garde et supervision.	Pour connaître pour les actifs en dépôt déclarés conformément aux exigences d'information imposées aux banques d'importance systémique mondiale (BISm), voir la p. 43 du <a href="#">Rapport trimestriel aux actionnaires du T1 de 2022</a> .
<b>Indicateur opérationnel – Services bancaires commerciaux</b>		
FN-CB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des comptes-chèques et comptes d'épargne par segment : a) particuliers et b) petites entreprises.	Pour connaître les résultats financiers du Groupe, voir la p. 33 du rapport annuel 2021. <a href="#">Vous trouverez les soldes moyens dans le document d'information financière supplémentaire du T1 de 2022.</a>
FN-CB-000.B	1) Nombre et 2) valeur des prêts par segment : a) particuliers, b) petites entreprises et c) grandes entreprises.	Pour connaître les résultats financiers du Groupe, voir la p. 33 du rapport annuel 2021. <a href="#">Vous trouverez les soldes moyens dans le document d'information financière supplémentaire du T1 de 2022.</a>
<b>Indicateur opérationnel – Services de banque d'investissement et de courtage</b>		
FN-IB-000.A	1) Nombre et 2) valeur des transactions de : a) souscription, b) services-conseils et c) titrisation.	Voir les p 57-59 du rapport annuel 2021 pour connaître les résultats financiers des Services bancaires et marchés mondiaux.
<b>Indicateur opérationnel – Financement de prêts hypothécaires</b>		
FN-MF-000.A	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires financés, par catégories : a) résidentiels et b) commerciaux.	Pour connaître la valeur totale de l'ensemble des prêts hypothécaires et des marges de crédit hypothécaires résidentiels, voir les p. 96-97 du rapport annuel 2021.

<sup>1</sup> CB = Sustainability Accounting Standard pour les banques commerciales

CF = Sustainability Accounting Standard pour le crédit à la consommation

AC = Sustainability Accounting Standard pour la gestion d'actifs et les activités de garde

IB = Sustainability Accounting Standard pour les services de banque d'investissement et de courtage

MF = Sustainability Accounting Standard pour le financement de prêts hypothécaires

# Index de la Global Reporting Initiative

La Banque se sert du cadre de la Global Reporting Initiative (GRI) depuis 2005. Le contenu du Rapport 2021 sur les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) et l'indice de contenu des normes de la GRI connexe ci-après sont préparés conformément aux normes de la GRI pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021.

## Aspects généraux

2-1	Détails de l'organisation	<p>La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia », la « Banque ») est une banque à charte de l'annexe I en vertu de la Loi sur les banques (Canada) (la « Loi sur les banques ») et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le siège social de la Banque est situé à Halifax, en Nouvelle-Écosse, au Canada, et les bureaux de la direction sont situés à Toronto, en Ontario, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de New York. La Banque Scotia est une société ouverte à grand nombre d'actionnaires dans laquelle aucun individu ou groupe ne peut détenir plus de 10 % d'actions, toutes catégories confondues. Voir la p. 158 du rapport annuel 2021.</p> <p>La Banque Scotia fait affaire dans six marchés principaux : le Canada, les États-Unis et les marchés de l'Alliance du Pacifique, soit le Mexique, le Pérou, le Chili et la Colombie. Vous trouverez la liste des principales filiales et de leurs sièges sociaux respectifs à la p. 230 du rapport annuel 2021.</p>
2-2	Entités incluses dans les rapports sur le développement durable de l'organisation	<p>Les rapports sur les facteurs ESG couvrent les activités de la Banque Scotia à l'échelle mondiale, dans la mesure du possible en fonction des systèmes d'entreprise. Si les données ne sont pas disponibles à l'échelle mondiale ou ne sont pas fournies pour une entité sélectionnée, les données présentées en feront note. Certaines filiales de la Banque Scotia fournissent des rapports sur le développement durable propres à leurs marchés d'exploitation. Vous trouverez la liste des principales filiales au 31 octobre 2020 à la p. 230 du rapport annuel 2021.</p>
2-3	Période de déclaration, fréquence et coordonnées	<p>Sauf indication contraire dans le texte ou dans les notes de bas de page, la Banque Scotia présente un rapport annuel conforme à celui de son exercice, du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021.</p> <p>Le Rapport 2021 sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été publié le 15 mars 2022. Coordonnées : sustainability@scotiabank.com</p>
2-4	Reformulation des renseignements	<p>Si une reformulation est nécessaire, elle est expliquée et indiquée dans le texte et dans les notes de bas de page du rapport ESG 2021 ou dans les tableaux de données connexes.</p>
2-5	Vérification externe	<p>Un fournisseur de services indépendant vérifie nos données sur les émissions de gaz à effet de serre (voir la p. 43 du présent rapport).</p> <p>Les données sur les investissements dans les collectivités sont vérifiées par le London Benchmarking Group pour les exercices 2021 et 2020 (voir les p. 59 et 78 du présent rapport).</p> <p>Le contenu du rapport est approuvé par les vice-présidents principaux. Il est examiné par les cadres supérieurs de la Banque, le comité sur les questions ESG de la Banque Scotia et le conseil d'administration.</p>
2-6	Activités, chaîne de valeurs et relations d'affaires	<p>Vous trouverez plus d'information à ce sujet à la p. 2 du présent rapport et aux p. 2-3 du rapport annuel 2021, et les profils des secteurs d'activité aux p. 42 et 47-50.</p>
2-7	Employés	<p>Pour en savoir plus, voir les p. 46-52 et les tableaux de données aux p. 73-77 du présent rapport, ainsi que la p. 138 du rapport annuel 2021.</p>

## Gouvernance

2-9	Structure de gouvernance et composition	Voir les p. 80-81 et 115 du rapport annuel 2021, ainsi que les p. 18-25 et 35-36 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022.
2-10	Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	Voir les p. 61-62 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022
2-11	Président de la plus haute instance de gouvernance	Aaron W. Regent, (voir la p. 10 du rapport annuel 2021)
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	Voir la p. 8 du rapport annuel 2021, ainsi que les pp. 37-43 et 51-56 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022.
2-13	Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts	Vous trouverez plus d'information à ce sujet aux p. 113-117 du rapport annuel 2021, à la section « Principaux types de risques – Risques non financiers ». Voir les p. 17 et 19 du présent rapport.
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans les rapports sur le développement durable	Voir les p. 19 et 40 du présent rapport. Le contenu du rapport ESG 2021 est approuvé par le premier vice-président pertinent au sujet. Le rapport est examiné par les cadres supérieurs de la Banque et le conseil d'administration, et est approuvé par le comité sur les questions ESG de la Banque Scotia.
2-15	Conflits d'intérêts	Voir le Code d'éthique de la Banque Scotia et les p. 40-41 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2022.
2-16	Communication des préoccupations critiques	Les rapports d'actes répréhensibles ou de préoccupations sont soumis au président du comité d'audit et de révision (le « CAR ») et/ou au vérificateur en chef de la Banque. Pour en savoir plus, voir la <a href="#">Politique sur le signalement</a> , ainsi que les p. 3-4 du présent rapport. Vous trouverez plus d'information sur les mécanismes de la Banque pour signaler des problèmes, à la section « GRI 2-26 » ci-dessous.
2-17	Connaissance collective de la plus haute instance de gouvernance	Voir les p. 17-26 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022
2-18	Évaluation de la performance de la plus haute instance de gouvernance	Voir les p. 66-67 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022
2-19	Politiques de rémunération	Voir les p. 27-30, 84-106 et 134-138 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Voir les p. 37-43, 51-56 et 107-138 de la circulaire de sollicitation de procurations 2022
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>		
2-22	Énoncé sur la stratégie de développement durable	Voir les p. 3-4 du présent rapport.
2-23	Engagements politiques	Les valeurs de la Banque Scotia sont : le respect, l'intégrité, la passion et la responsabilité. Les engagements de la Banque Scotia envers des politiques pertinentes pour des pratiques d'affaires responsables comprennent : le <a href="#">Code d'éthique</a> , la <a href="#">Déclaration des droits de la personne</a> , la <a href="#">Politique sur le signalement</a> et le <a href="#">Code d'éthique du fournisseur</a> .
2-24	Intégration des engagements politiques	Vous trouverez plus d'information à ce sujet aux p. 16-25 du présent rapport, à la section « Gouvernance », et plus de détails tout au long du rapport. Vous trouverez de l'information au sujet de la gestion du risque, de la gouvernance du risque et les outils de gestion du risque aux p. 79-83 du rapport annuel 2021

**Gouvernance**

2-26	Mécanismes pour obtenir des conseils et soulever des préoccupations	<p>Pour en savoir plus, voir la section <a href="#">Comment signaler vos préoccupations</a> de notre site Web et les options dans le <a href="#">Code d'éthique de la Banque Scotia</a> sous « Principales ressources si vous avez besoin d'aide et de conseils ». Vous pouvez aussi utiliser le <a href="#">programme de signalement géré par un tiers</a> à : <a href="http://Scotiabank.EthicsPoint.com">Scotiabank.EthicsPoint.com</a>, ainsi que voir la p. 15 et les tableaux de données à la p. 73-77 du présent rapport.</p> <p>Pour les employés, il existe <a href="#">plusieurs méthodes disponibles pour communiquer leurs préoccupations</a>, y compris la disponibilité d'un ombudsman du personnel.</p> <p>Pour les clients, si le <a href="#">processus formel de règlement des plaintes</a> de la Banque ne peut résoudre un problème, le <a href="#">Bureau de l'ombudsman</a> prend en charge les examens indépendants des plaintes.</p>
2-27	Conformité aux lois et règlements	Voir la p. 213 du rapport annuel 2021.
2-28	Adhésion à des associations	<p>La Banque Scotia est membre de diverses associations industrielles et commerciales, au Canada et à l'étranger, qui peuvent avoir des interactions avec des représentants du gouvernement au sujet des politiques et des règlements publics qui intéressent le secteur des services financiers. Voici les associations et les groupes d'entreprises auxquels nous versons des cotisations et avec lesquels nous nous engageons de façon significative dans nos principaux marchés. Nous interagissons avec ces organisations de diverses façons, par exemple en participant activement à des comités spécialisés ou à des comités de gouvernance, ou en y occupant des postes de direction, le cas échéant. L'affiliation de la Banque Scotia n'implique pas l'approbation des positions ou des déclarations publiques de ces entités.</p> <p>Organisations ayant des frais d'adhésion annuels allant de 50 000 \$ CA à 200 000 \$ CA en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre de commerce du Canada</li> <li>• Conseil canadien des affaires</li> <li>• Conseil canadien pour les Amériques</li> <li>• Association canadienne des institutions financières en assurance</li> <li>• Institut C.D. Howe</li> <li>• Forum des politiques publiques</li> <li>• Chambre de commerce de la région de Toronto</li> <li>• Toronto Finance International</li> <li>• Institute of International Bankers (É.-U.)</li> <li>• Securities Industry and Financial Markets Association (É.-U.)</li> <li>• Loan Syndications and Trading Association (É.-U.)</li> <li>• Asociación de Bancos e Instituciones Financieras de Chile, ABIF (Chili)</li> <li>• Asociación Bancaria y de Entidades Financieras de Colombia, ASOBANCARIA (Colombie)</li> <li>• Asociación de Bancos de México, ABM (Mexique)</li> <li>• Asociación de Bancos del Perú, ASBANC (Pérou)</li> </ul> <p>Organisations ayant des frais d'adhésion annuels supérieurs à 200 000 \$ CA en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des banquiers canadiens</li> <li>• Institut des fonds d'investissement du Canada</li> <li>• Association canadienne du commerce des valeurs mobilières</li> <li>• Institute of International Finance (É.-U.)</li> </ul> <p>Voir la p. 19 du présent rapport, la section « GRI 415-1 Contributions politiques », ainsi que la page Web : <a href="#">Activités en matière de politique publique</a></p>

**Participation des parties prenantes**

2-29	Approche en matière de mobilisation des parties prenantes	Voir les p. 10-12 du présent rapport.
2-30	Conventions collectives	Au 31 octobre 2020, 10,2 % de l'effectif total de la Banque Scotia bénéficiait d'une convention collective. Au cours de l'exercice 2021, il y a eu une légère diminution de la syndicalisation en raison des exercices d'efficacité opérationnelle et d'efficacité de la main-d'œuvre mis en œuvre dans les territoires syndiqués.

**Aspects économiques**

**Performance économique**

201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Pour découvrir comment nous investissons tout au long de la chaîne de valeurs et distribuons les avantages économiques, voir la p. 2 du présent rapport et la p. 13 du rapport annuel 2021.										
201-2	Considérations financières et autres risques et occasions en matière de changements climatiques	Voir les p. 36-44 du présent rapport et les p. 115-116 du rapport annuel 2021. <u>Rapport CDP 2020, Rapport sur les obligations vertes de 2021</u> et énoncés de la Banque Scotia sur le <u>activités de financement dans l'Arctique</u> et sur les <u>activités de financement du charbon</u> .										
201-3	Régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	<p>La Banque commandite un certain nombre de régimes d'avantages sociaux, y compris des régimes de retraite (à prestations déterminées et à cotisations déterminées) et d'autres régimes d'avantages sociaux (avantages postérieurs au départ à la retraite et autres avantages à long terme) à la plupart de ses employés à l'échelle mondiale. Vous trouverez plus d'information à ce sujet aux p. 221-225 du rapport annuel 2021, à la section « Avantages du personnel ».</p> <p><b>Étendue de la couverture avec le régime à prestations déterminées de l'organisation</b></p> <table border="1"> <tr> <td>A) Valeur estimée du passif</td> <td>5,63 milliards de dollars au 1er novembre 2020</td> </tr> <tr> <td>B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert</td> <td>Capitalisation à 106 % selon l'approche de continuité au 1er novembre 2020</td> </tr> <tr> <td>C) Stratégie de financement</td> <td>Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.</td> </tr> <tr> <td>D) Cotisations des employés</td> <td>Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.</td> </tr> <tr> <td>E) Participation au régime</td> <td>38 973 participants actifs au Régime de retraite de la Banque Scotia au 1<sup>er</sup> novembre 2020</td> </tr> </table> <p>Remarque : Les données au 31 octobre 2021 ne sont pas disponibles à la date de clôture. Le 1<sup>er</sup> novembre 2020 est la date qui représente les données les plus récentes disponibles.</p>	A) Valeur estimée du passif	5,63 milliards de dollars au 1er novembre 2020	B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert	Capitalisation à 106 % selon l'approche de continuité au 1er novembre 2020	C) Stratégie de financement	Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.	D) Cotisations des employés	Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.	E) Participation au régime	38 973 participants actifs au Régime de retraite de la Banque Scotia au 1 <sup>er</sup> novembre 2020
A) Valeur estimée du passif	5,63 milliards de dollars au 1er novembre 2020											
B) Mesure dans laquelle on estime que le passif du régime est couvert	Capitalisation à 106 % selon l'approche de continuité au 1er novembre 2020											
C) Stratégie de financement	Conforme aux exigences prévues par la loi canadienne en ce qui concerne le financement des régimes de retraite.											
D) Cotisations des employés	Si l'employé participe à la portion contributive du régime, sa cotisation s'élève à 4 % de son salaire; s'il s'agit plutôt du volet à cotisations déterminées, sa cotisation représente entre 0 et 4 % de son salaire. L'employeur verse la portion restante des sommes nécessaires au paiement des prestations, ainsi qu'un montant égal aux cotisations des employés qui participent au volet à cotisations déterminées du régime.											
E) Participation au régime	38 973 participants actifs au Régime de retraite de la Banque Scotia au 1 <sup>er</sup> novembre 2020											

**Répercussions économiques indirectes**

203-1	Investissements en infrastructures et services pris en charge	Voir les p. 30-31 du présent rapport.
-------	---	---------------------------------------

**Lutte contre la corruption**

205-1	Opérations évaluées en fonction des risques liés à la corruption	L'ensemble des 595 unités évaluables ont mesuré leurs risques de corruption dans le cadre d'un examen annuel. Parmi elles, aucune n'a relevé un risque résiduel plus élevé que « modéré » pour 2021.
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	Le respect de notre <u>Code d'éthique de la Banque Scotia</u> (notre Code) est une condition d'emploi à la Banque Scotia. Tous les employés, administrateurs et dirigeants sont tenus de recevoir, de lire et de se conformer à notre Code et à toute autre politique applicable de la Banque Scotia, et d'affirmer leur conformité sur une base annuelle. Pour en savoir plus, voir les p. 18-19 et les tableaux de données à la p. 68 du présent rapport.

**Environnement**

302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation Voir les tableaux de données à la p. 71 du présent rapport.

302-4 Réduction de la consommation d'énergie Voir la p. 43 du présent rapport.

**Eau**

303-5 Consommation d'eau Voir les tableaux de données à la p. 72 du présent rapport.

**Émissions de gaz à effet de serre (GES)**

305-1 Émissions directes (type 1) de GES Voir la p. 13 et les tableaux de données à la p. 70 du présent rapport.

305-2 Émissions indirectes (type 2) de GES Voir la p. 13 et les tableaux de données à la p. 70 du présent rapport.

305-3 Autres émissions indirectes (type 3) de GES Voir la p. 13 et les tableaux de données à la p. 70 du présent rapport.

**Facteurs d'émission**

Pour le Canada, les facteurs d'émission pour l'hydroélectricité et pour le gaz naturel sont tirés du [Rapport d'inventaire national 1990-2019](#) : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada.

Pour les pays autres que le Canada, les facteurs d'émission sont achetés tous les deux ans auprès de l'[Agence internationale de l'énergie \(AIE\)](#).

D'autres facteurs de combustibles, comme le pétrole et le propane, ont été obtenus par l'intermédiaire de [GHG Protocol V4.1 2015 Release](#).

305-4 Intensité des émissions de GES Voir les tableaux de données à la p. 70 du présent rapport.

305-5 Réduction des émissions de GES Pour en savoir plus, voir les p. 13, 39 et 43, ainsi que les tableaux de données à la p. 43 du présent rapport.

**Déchets**

306-1 Production de déchets et incidences importantes liées aux déchets En tant qu'institution financière, le papier et les équipements électroniques sont des sources importantes de déchets de nos activités commerciales. Voir la p. 44 du présent rapport.

306-3 Déchets produits Pour en savoir plus sur la consommation de papier et l'équipement électronique, voir la p. 44 et les tableaux de données à la p. 72 du présent rapport.

306-4 Déchets détournés de sites d'enfouissement Pour en savoir plus sur les initiatives de réduction de la consommation de papier et les initiatives portant sur l'équipement électronique, voir la p. 44 et les tableaux de données à la p. 72 du présent rapport.

## Environnement

### Évaluation environnementale des fournisseurs

308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés en fonction de critères environnementaux	Les fournisseurs (nouveaux et anciens) invités par les Services d'approvisionnement mondiaux à remplir une demande de propositions officielle font tous l'objet d'un examen fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs, dont les facteurs ESG. Voir la p. 22 du présent rapport.
-------	---	---

## Société

### Emploi

401-1	Nouvelles embauches et roulement du personnel	Voir la p. 51 et les tableaux de données à la p. 76 du présent rapport.
-------	---	---

La composition des programmes d'avantages est basée sur les règles locales, les pratiques du marché et le désir de soutenir le bien-être de nos employés. Ces programmes comprennent des congés payés, des congés parentaux et des programmes d'aide aux employés. Certains des programmes offerts comprennent des ententes de retraite qui prévoient l'épargne à long terme en vue de la retraite, des régimes d'actionnariat des employés, des programmes d'avantages sociaux actifs qui offrent une couverture médicale, dentaire, d'assurance vie et d'invalidité de longue durée. La Banque Scotia a annoncé qu'elle instaurera, à compter de 2023, un congé parental global d'une durée minimale de 16 semaines entièrement payées pour les principaux aidants et 8 semaines entièrement payées pour les aidants secondaires. Voir également la section « GRI 403-6 : Promotion de la santé des travailleurs » au p. 17-18

	Avantage (Canada)	Temps plein	Temps partiel	Temporaires (contrat)
401-2	Assurance vie	✓	✓	✓ (un an)
	Soins de santé	✓	✓	✓ (un an)
	Couverture pour l'affirmation de genre	✓	✓	✓ (un an)
	Protection invalidité	✓	✓	S.O. pour ILD ✓ (un an) pour ICD
	Congé parental et prestations complémentaires	✓	✓	✓ (admissibilité aux prestations complémentaires après un an)
	Régime de retraite	✓	✓	S.O.
	Actionnariat	✓	✓	S.O.
	<b>Autres : garanties optionnelles</b>			
	Assurance vie facultative, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, assurance pour soins médicaux en voyage, assurance maladies graves	✓	✓	✓ (un an)

## Société

## Relations patronales-syndicales

**A) Nombre minimum de semaines de préavis généralement donné aux employés et à leurs représentants avant la mise en œuvre de changements opérationnels importants qui pourraient fortement les toucher**

Dans les établissements syndiqués des Antilles anglaises, les délais de préavis suivants s'appliquent :

**Barbade** : La Banque Scotia doit informer le syndicat trois mois avant de procéder à une mise à pied pour cause de manque de travail. De plus, elle doit rencontrer les employés ou le syndicat au moins six semaines avant d'effectuer des mises à pied qui réduiront de 10 %, ou dans une autre proportion importante, l'effectif total.

**Jamaïque** : La Banque doit donner un préavis raisonnable fondé sur les circonstances propres à chaque mise à pied.

Délais de préavis en vigueur dans les bureaux syndiqués de l'Amérique latine

**Mexique** : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia pour entretenir de bonnes relations de travail est de familiariser le syndicat avec les changements opérationnels avant leur mise en œuvre.

**Pérou** : La Banque doit donner un préavis d'au moins huit jours en cas de changements apportés à l'horaire de travail. CrediScotia doit par ailleurs présenter un préavis de huit semaines avant de modifier l'horaire de travail.

**Uruguay** : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia pour entretenir de bonnes relations de travail est de familiariser le syndicat avec les changements opérationnels avant leur mise en œuvre.

**Brésil** : Un préavis de quatre semaines est de rigueur avant une mise à pied.

402-1 Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel

Dans les établissements syndiqués de l'Asie-Pacifique, les périodes de préavis s'appliquent dans les territoires suivants :

**Singapour** : L'approche généralement préconisée par la Banque Scotia est d'informer les employés et leurs représentants (syndicat) des changements opérationnels importants qui risquent de modifier considérablement leurs conditions de travail.

**Malaisie** : Un préavis d'au moins trois mois est de rigueur avant une mise à pied.

**B) La période d'avis et les dispositions relatives à la consultation et aux négociations lorsqu'il existe des conventions collectives.**

Dans les Antilles, les délais de préavis suivants s'appliquent :

**Barbade** : La Banque doit informer le syndicat trois mois avant de procéder à une mise à pied pour cause de manque de travail.

**Jamaïque** : La législation locale prévoit des délais de préavis fondés sur le nombre d'années de service.

**Trinité-et-Tobago** : Un préavis d'au moins 60 jours est de rigueur. La Banque Scotia respecte la législation locale.

Dans les bureaux syndiqués de la Banque en Amérique du Sud, les conventions collectives ne précisent pas les délais de préavis en cas de changements ayant des répercussions sur les employés, telles que des mises à pied, des cessations d'emploi et des chevauchements de poste. Le droit du travail local établit les normes relatives aux cessations d'emploi, notamment pour ce qui est des préavis et du calcul des indemnités. Chaque territoire a ses propres règlements d'application concernant les avis de négociation. La Banque Scotia respecte la législation locale de chaque pays où elle exerce ses activités.



## Société

## Santé et sécurité

403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail Le programme de santé et de sécurité au travail (SST) de la Banque Scotia est axé sur cinq principes de santé et de sécurité : 1) la sensibilisation des employés; 2) la prévention; 3) la formation et l'éducation; 4) la conformité et l'atténuation des risques; et 5) l'amélioration continue. Ce programme vise principalement à promouvoir un milieu de travail sécuritaire tout en respectant nos obligations réglementaires en vertu du Code canadien du travail et de ses règlements connexes.

403-4 Participation, consultation et communication des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail Les employés sont encouragés à participer à notre programme de SST et à jouer plusieurs rôles bénévoles sur nos lieux de travail. Ces rôles incluent des représentants de la SST qui gèrent la conformité au quotidien sur leur lieu de travail; les comités en milieu de travail qui sont composés du groupe collectif de représentants de la SST à un endroit précis qui se réunissent mensuellement pour discuter des questions de santé et de sécurité; et le comité des politiques de SST de la Banque Scotia, composé des présidents qui dirigent nos comités en milieu de travail. Les comités en milieu de travail se réunissent chaque trimestre pour discuter de questions liées à la sécurité partout au Canada. Au-delà de ces responsabilités, ces bénévoles fournissent également une rétroaction régulière sur l'efficacité du programme de SST de la Banque. Les employés qui ont identifié un danger au travail ou un problème de sécurité sont encouragés à parler à leur gestionnaire, mais peuvent également recevoir de l'assistance supplémentaire via le processus « Signaler une préoccupation », où d'autres services, comme l'équipe de SST de la Banque, peuvent fournir de l'assistance sur la résolution des problèmes de santé et de sécurité qui ne peuvent être résolus autrement sur le lieu de travail.

	Sujet	Ce qu'offre la Banque Scotia
	Politiques et procédures relatives aux ressources humaines	Notre répertoire, RH en ligne, aide à trouver facilement les politiques en matière de bien-être, d'avantages sociaux, d'hygiène et de sécurité au travail, d'options de travail flexible et d'autres mesures d'adaptation.
	Stress mental traumatique	Nous offrons des ressources et du soutien à tout employé canadien témoin d'un événement traumatisant sur son lieu de travail, et restons attentifs aux signes de stress mental.
	Blessures professionnelles	Au Canada, nous collaborons avec un fournisseur de services objectif en ce qui concerne les blessures et les maladies liées au travail pour veiller à ce que les employés touchés reçoivent l'aide nécessaire pour reprendre le travail sans tort.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	
	Ergonomie et milieu de travail	Notre politique sur l'ergonomie indique que la Banque Scotia s'engage à offrir des conditions de travail optimales. Aux employés travaillant à distance, la Banque fournit écrans et claviers pour les aider à s'installer un véritable poste de travail ergonomique. Nous respectons également les normes reconnues pour ce qui est de l'éclairage des immeubles, du niveau de bruit, de la qualité de l'air, de l'humidité et de la température.
	Formation en gestion du stress	Au Canada, le Programme d'aide aux employés et à leur famille soutient les employés et leur famille qui traversent une période difficile, à l'aide de services de counseling à court terme.
	Santé et bien-être des employés	Au Canada, tous les employés permanents et contractuels peuvent profiter du régime collectif de base, entièrement payée par la Banque, après un an de service continu, y compris l'accès à des soins de santé virtuels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. À compter d'avril 2022, les employés et à leurs personnes à charge admissibles bénéficieront d'une couverture de base de 10 000 \$ par année pour le soutien en santé mentale. Nous offrons également aux employés la possibilité d'attribuer des crédits d'avantages sociaux à une couverture de soins de santé supplémentaire, à des allocations de dépenses pour le bien-être et à l'achat de congés personnels supplémentaires.

## Société

		Sujet	Ce qu'offre la Banque Scotia
403-6	Promotion de la santé des travailleurs (suite)	Heures de travail flexibles	Notre Politique sur les options de travail flexibles propose diverses options de travail aux employés, notamment un horaire variable, une semaine de travail comprimée, le partage de poste, le travail à distance (notamment à domicile), la retraite graduelle et la possibilité de travailler à temps partiel.
		Services de garderie ou contribution aux frais de garde	Grâce à l'adhésion payante au programme d'un fournisseur pancanadien, les employés ont un accès garanti à des services de garde et des services d'appoint pour leurs enfants de 12 ans et moins. Ils ont aussi droit à cinq jours de garde de dépannage payés par la Banque chaque année, et à des rabais pour des services de garde à temps plein et à temps partiel. La Banque s'est également associée à une organisation qui propose des services de tutorat à prix réduit pour les enfants de ses employés.
		Congé parental	Au Canada, les employées en congé de maternité sont admissibles à une prestation supplémentaire durant six semaines, en plus des prestations d'assurance-emploi. La Banque offre également une prestation complémentaire de six semaines aux nouveaux parents. Pour les mères naturelles, cela s'ajoute au supplément de six semaines décrit ci-dessus, pour un total de 12 semaines. À compter d'avril 2022, le régime collectif de base pour les employés canadiens offrira de nouvelles prestations de traitement de la fertilité, d'adoption et de maternité de substitution d'un maximum à vie de 10 000 \$ chacune. La Banque a annoncé en janvier 2022 qu'elle <u>introduirait une norme minimale mondiale pour le congé parental d'ici 2025</u> , prévoyant 16 semaines entièrement payées pour les principaux aidants et 8 semaines entièrement payées pour les aidants secondaires.
		Affirmation de genre	En juin 2021, la Banque Scotia a ajouté une couverture pour les chirurgies d'affirmation de genre aux employés admissibles du Canada et des États-Unis ainsi qu'à leurs personnes à charge afin de mieux soutenir les personnes trans dans leur cheminement personnel d'affirmation de genre.
403-9	Blessures liées au travail	Voir les tableaux de données à la p. 77 du présent rapport.	
<b>Formation et éducation</b>			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an, par employé	Voir les tableaux de données à la p. 77 du présent rapport.	
404-2	Programmes de perfectionnement et d'aide à la transition pour les employés	Voir les p. 51-52 et les tableaux de données à la p. 77 du présent rapport.	
404-3	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations de leur rendement et de leur développement professionnel	Voir la p. 52 et les tableaux de données à la p. 77 du présent rapport.	
<b>Diversité, égalité des chances et non-discrimination</b>			
405-1	Diversité des organismes de gouvernance et des employés	<p>Pour en savoir plus sur les organismes de gouvernance, voir la p. 17 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2022, ainsi que la p. 17 et les tableaux de données à la p. 67 du présent rapport.</p> <p>Pour en savoir plus sur la direction et l'effectif, voir les p. 46-50, ainsi que les tableaux de données aux p. 73-76 du présent rapport.</p>	
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	Voir les p. 50-51 et les tableaux de données à la p. 75 du présent rapport.	

## Société

406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises	<p>Dans le cadre de la présente déclaration, nous entendons par « cas de discrimination » une action judiciaire officielle déposée auprès de l'autorité compétente ou une plainte portée auprès de la Banque Scotia conformément aux procédures internes, pour laquelle les procédures judiciaires ou les processus d'enquête internes officiels, selon le cas, permettent d'établir qu'il y a eu une infraction ou un non-respect des politiques, des lois applicables ou des régimes réglementaires en matière de discrimination. Les plaintes fondées signalant des cas de harcèlement sexuel ont été comptabilisées dans les données sur les cas de discrimination.</p> <p>En 2021, la Banque a enregistré, dans l'ensemble des territoires où elle exerce ses activités, 20 cas de discrimination fondés.</p>
412-1	Opérations ayant fait l'objet d'examen en matière de droits de la personne ou d'évaluations d'impact	<p>En 2021, la Banque Scotia a fait appel à BSR pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux problèmes saillants (selon une évaluation de 2016), et pour dégager tout enjeu nouveau ou émergent relativement aux droits de la personne. Les effets potentiels et réels des activités et des relations d'affaires de la Banque sur les droits fondamentaux des parties prenantes ont été cartographiés, évalués, puis classés par ordre de priorité selon les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU. BSR a ainsi défini la liste de risques prioritaires liés aux droits de la personne que la Banque Scotia doit surveiller et gérer. L'évaluation a été menée avec des parties prenantes internes et externes sur nos marchés clés : le Canada, le Mexique, le Pérou, le Chili, la Colombie et les Antilles. Voir le les p. 20-21 du présent rapport et la <a href="#">Déclaration des droits de la personne</a>.</p>
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures en matière de droits de la personne	Voir la p. 20 et les tableaux de données à la p. 68 du présent rapport.
413-1	Sites ayant mis en place des programmes d'engagement auprès de la collectivité locale, d'évaluation des incidences et de développement communautaire	Voir les p. 59-63 du présent rapport.
414-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux	Voir la p. 22 du présent rapport.
415-1	Contributions politiques	<p>Voir la p. 19 du présent rapport.</p> <p>La Banque Scotia n'effectue pas de contributions politiques. Il s'agit d'une politique qui s'applique à l'échelle de l'entreprise. En vigueur depuis 2016, elle est communiquée dans notre Code, notre Politique de lutte contre la corruption, notre Bilan des contributions communautaires et notre Politique de communication avec les fonctionnaires du gouvernement. Pour obtenir des renseignements sur les activités de la Banque Scotia à ce sujet, voir la page Web : <a href="#">Activités en matière de politique publique</a>.</p>
417-1	Exigences relatives à l'information et à l'étiquetage des produits et services	Voir les p. 18-19 du présent rapport.
<b>Protection des renseignements personnels sur les clients</b>		
418-1	Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données des clients	Voir les tableaux de données à la p. 68 du présent rapport.

# Index des objectifs et des cibles de développement durable



Les 17 objectifs de développement durable (ODD) font partie d'un accord mondial adopté aux Nations Unies en 2015. Les cibles et les indicateurs connexes soutiennent un programme mondial axé sur la levée des obstacles au progrès économique, social et environnemental d'ici 2030.

Bien que nous reconnaissons que les objectifs et les indicateurs des 17 ODD ont été élaborés en tenant compte d'actions de la part du gouvernement, à la Banque Scotia, nous croyons que le secteur financier et bancaire joue un rôle essentiel dans le fonctionnement des économies mondiales et qu'il peut donc contribuer de façon positive à améliorer la vie des gens partout dans le monde grâce à 15 objectifs qui cadrent avec nos activités commerciales.

Cibles résumées des ODD		Références - Rapport ESG 2021	Liens connexes
<b>ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</b>			
<b>1.2</b> Réduire d'au moins la moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté	La Banque Scotia conçoit et offre des produits et des services financiers pour répondre aux besoins uniques d'une clientèle diversifiée. Nous nous engageons à permettre la résilience économique et l'égalité pour nos clients et nos collectivités. Nous collaborons avec des partenaires communautaires pour établir des partenariats et effectuer des dons de bienfaisance qui s'attaquent aux causes profondes des difficultés financières. Nos investissements solidaires ciblés visent à éliminer l'exclusion économique, à combler les écarts et à accroître la résilience économique des clients partout dans le monde où nous exerçons nos activités.	Outiller nos clients (p. 53-58) Accroître la résilience de nos collectivités (p. 59-63) GRI 413-1	<a href="#">Conseils+</a> <a href="#">Mes conseils Scotia</a> <a href="#">EconoMÍA</a> <a href="#">Centres de services bancaires à la clientèle autochtone (Canada)</a> <a href="#">L'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup></a> <a href="#">ScotiaINSPIRE</a>
<b>1.4</b> Droits égaux aux ressources économiques			
<b>1.5</b> Renforcer la résilience des personnes vivant dans la pauvreté et des personnes en situation de vulnérabilité			
<b>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</b>			
<b>2.3</b> Accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, grâce à un accès sûr et égal aux services financiers	La Banque Scotia offre des services financiers aux fermes et aux entreprises agricoles depuis plus de 185 ans. Plusieurs de nos produits fournissent des services bancaires et de prêts novateurs propres à l'agriculture, aux petites fermes familiales, aux grands producteurs et aux transformateurs afin de les aider à continuer de s'adapter, d'innover et d'évoluer pour suivre le rythme des tendances alimentaires et agricoles.	Ententes de finance durable (p. 30-31)	<a href="#">Services bancaires aux entreprises - Agriculture</a> <a href="#">L'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup> - Agriculture</a> <a href="#">Petites entreprises - Agriculture</a>
<b>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</b>			
<b>3.4</b> Promouvoir la santé mentale et le bien-être	Nous fournissons des avantages sociaux et des ressources pour aider nos employés et leur famille à mener une vie saine et équilibrée, et nous faisons la promotion d'une santé mentale et physique durable. La Banque offre des programmes d'assistance santé offrant un soutien pratique et personnalisé pour les problèmes de santé physique non urgents et les choix de vie liés à la santé. Pour en savoir plus sur les programmes de santé offerts aux employés par la Banque, voir la section GRI 403-6.	Miser sur nos employés (p. 46-52) Accroître la résilience de nos collectivités (p. 59-63) GRI 401-2, 403-6	<a href="#">La Banque Scotia ajoute la couverture pour l'affirmation de genre</a> (communiqué de presse) <a href="#">La Banque Scotia porte la couverture relative à la santé mentale à 10 000 \$</a> (communiqué de presse)
<b>3.5</b> Prévention et traitement de la toxicomanie			

**Cibles résumées des ODD**

**Références - Rapport ESG 2021**

**Liens connexes**

**ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

- 4.3** Garantir un accès égal pour tous à une éducation abordable et de qualité
  - 4.4** Accroître les compétences professionnelles des jeunes et des adultes
  - 4.5** Élimination des inégalités entre les genres dans l'éducation
- En travaillant ensemble pour éliminer les obstacles à l'avancement et accroître l'accès aux possibilités, nous pouvons créer un monde plus inclusif et résilient pour tous. Grâce à nos collaborations avec des établissements d'enseignement, à des partenariats universitaires et aux investissements à impact social de l'initiative [ScotiaINSPIRE](#), nous finançons plusieurs partenariats et programmes pour améliorer l'accès à l'éducation. Ces mesures favorisent le changement en aidant les gens à se lancer dans l'économie, à y rester ou à s'y hisser grâce à un meilleur accès à l'éducation et à l'emploi et en éliminant les obstacles à l'avancement.

Accroître la résilience de nos collectivités (p. 59-63)  
GRI 404-1, 404-2, 413-1

[Responsabilité et impact ScotiaINSPIRE](#)

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

- 5.1** Mettre fin à toutes les formes de discrimination contre toutes les femmes et les filles partout dans le monde
  - 5.5** Assurer l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux
- Nous aidons les femmes à réussir et à atteindre leur plein potentiel, et nous nous employons activement à faire tomber les obstacles auxquels les femmes se heurtent au travail, à la Banque Scotia et à l'extérieur. Dans nos principaux marchés au Canada et en Amérique latine, nous menons des initiatives pour soutenir l'avancement des femmes en affaires et dans l'économie, y compris [l'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup>](#). Nous sommes un signataire des [Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU](#) et avons établi des objectifs de représentation des femmes aux postes de vice-présidence et d'échelon supérieur.

Défendre les droits de la personne (p. 20)  
Miser sur nos employés (p. 46-52)  
Outiller nos clients (p. 53-58)  
GRI 2-9, 405-1, 406-1, 412-1, 412-2

[Rapport sur l'équité en matière d'emploi Alliance inclusive de la Banque Scotia pour l'avenir de tous](#)  
[L'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup>](#)

**ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable**

- 6.a** Développer le soutien au renforcement des capacités pour les activités liées à l'eau et à son assainissement
- La Banque Scotia offre du financement d'infrastructures dans plus de 50 marchés internationaux. Nos critères d'admissibilité du [cadre de référence des obligations durables](#) incluent le financement ou le refinancement d'actifs verts nouveaux ou existants qui améliorent la qualité, l'efficacité de la distribution et la conservation de l'eau.

Finance durable (p. 29-32)

[Cadre de référence des obligations durables](#)  
[Financement des infrastructures](#)  
[Rapport sur les obligations vertes de 2021](#)

**ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

- 7.2** Augmenter la part des énergies renouvelables dans l'offre énergétique mondiale
  - 7.a** Promouvoir les investissements dans les infrastructures énergétiques et les technologies énergétiques propres
  - 7.b** Développer les infrastructures et mettre à niveau la technologie pour les services énergétiques durables
- La décarbonisation de l'électricité, y compris la transition vers les énergies renouvelables et la promotion de l'électrification propre à grande échelle, est essentielle à la transition vers la carboneutralité. Nous avons pour objectif de nous approvisionner à 100 % en électricité provenant de sources non émettrices d'ici 2030, ce qui comprend des sources renouvelables comme l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et l'énergie marémotrice. Le [cadre de référence des obligations durables](#) de la Banque Scotia et ses critères d'admissibilité, publiés en juillet 2021, soutiennent le financement ou le refinancement d'actifs verts nouveaux ou existants liés aux énergies renouvelables.

Finance durable (p. 29-32)  
Conséquences environnementales de nos activités (p. 43)

[Centre d'excellence sur les changements climatiques](#)  
[Engagements sur le climat](#)  
[Fonds Net Zero Research Fund](#) (communiqué de presse)  
[Récipiendaires du fonds Net Zero Research Fund](#)  
[Rapport sur le virage carboneutre](#)  
[Ententes de finance durable](#)

## Cibles résumées des ODD

## Références - Rapport ESG 2021

## Liens connexes

## ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

<b>8.2</b>	Amélioration de la productivité économique par la diversification et l'innovation	La Banque Scotia contribue grandement à l'emploi et à la croissance économique partout où elle est implantée par l'intermédiaire des salaires qu'elle verse, des avantages sociaux qu'elle fournit et des impôts qu'elle paie. La Banque Scotia offre de l'éducation, des outils et des conseils financiers pour aider les particuliers à s'adapter au changement, à surmonter les obstacles et à participer pleinement à l'économie. Nous offrons des services et des produits bancaires spécialement conçus pour accroître l'accès des groupes mal desservis, ce qui répond à un large éventail de circonstances économiques.
<b>8.3</b>	Promouvoir la création d'emplois et l'esprit d'entreprise, notamment par l'accès aux services financiers	Nous demeurons déterminés à assurer une rémunération et un processus décisionnel équitables, transparents et fondés sur la qualité du travail.
<b>8.5</b>	Plein emploi productif pour tous avec un salaire égal pour un travail de valeur égale	
<b>8.6</b>	Réduire la proportion de jeunes sans emploi par l'éducation	La Banque Scotia a établi des objectifs et a mis en place plusieurs programmes visant à accroître la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de la Banque. En 2020, la Banque Scotia a actualisé ses <a href="#">objectifs en matière de diversité et d'inclusion</a> afin d'accroître la diversité de son effectif. Nous sommes déterminés à assurer une rémunération et un processus décisionnel équitables, transparents et fondés sur la qualité du travail.
<b>8.7</b>	Éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne, à la traite des êtres humains et au travail des enfants sous toutes ses formes	Nous cherchons à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales. Nous n'avons aucune tolérance à l'égard de l'esclavage moderne ou de la traite de personnes dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans n'importe quelle partie de nos entreprises, et nous avons mis en place des systèmes et des contrôles pour nous protéger contre cela.
<b>8.8</b>	Protéger les droits du travail et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour les travailleurs	
<b>8.10</b>	Élargir l'accès aux services bancaires et financiers pour tous	

Nous créons de la valeur (p. 2)  
 Miser sur nos employés (p. 46-52)  
 La confiance au sommet de notre entreprise (p. 17-19)  
 Défendre les droits de la personne (p. 20-21)  
 GRI 201-1, 404-1, 404-2, 404-3, 405-2, 412-1, 412-2, 413-1, 414-1

[Déclaration sur la lutte contre la traite des êtres humains et l'esclavage](#)  
[Promotion des droits de la personne](#)  
[Rapport sur l'équité en matière d'emploi](#)  
[Programme Accès Finances \(communiqué de presse\)](#)  
[Stratégie d'inclusion mondiale](#)  
[Plan d'accessibilité de la Banque Scotia](#)  
[Alliance inclusive de la Banque Scotia pour l'avenir de tous](#)  
[Code d'éthique de la Banque Scotia](#)  
[L'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup>](#)  
[Code d'éthique du fournisseur](#)  
[Alliance mondiale WePROTECT](#)

## ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

<b>9.3</b>	Accroître l'accès aux services financiers, y compris au crédit abordable	Grâce à des solutions de prêt et d'investissement axées sur le développement durable, la Banque Scotia mobilise des capitaux pour promouvoir une croissance économique durable et équitable et permettre aux secteurs public et privé d'accélérer une transition juste aux faibles émissions de carbone.
<b>9.4</b>	Accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et favoriser l'adoption de technologies et de processus industriels propres qui respectent l'environnement	Nous offrons des services de prêt, de conseil, de financement et d'accès aux marchés financiers aux entreprises, aux sociétés et aux gouvernements pour développer et mettre en œuvre des technologies et des projets qui respectent l'environnement. Nous soutenons également les clients de petites entreprises en leur offrant des ressources, des prêts et des solutions de prêt, des ressources éducatives et une approche proactive adaptés à leurs besoins.

Finance durable (p. 26-35)

[Faits saillants des ententes de finance durable](#)  
[Services bancaires aux petites entreprises de la Banque Scotia](#)

**Cibles résumées des ODD**

**Références - Rapport ESG 2021**

**Liens connexes**

**ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

<p><b>10.2</b> Autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique</p> <p><b>10.3</b> Garantir l'égalité des chances et réduire les inégalités de résultats</p> <p><b>10.C</b> Réduire les frais d'envoi de fonds des nouveaux arrivants</p>	<p>La Banque Scotia vise à atteindre les objectifs financiers, à promouvoir la résilience économique et à favoriser l'avenir de tous ses clients. Nous nous efforçons d'être respectueux, inclusifs, réactifs et de dépasser les attentes des clients partout où nous opérons, de même que d'offrir un environnement de travail inclusif, sûr et sain. Cette vision est soutenue par un ensemble de processus complémentaires qui incluent des mécanismes de signalement et d'escalade, des procédures d'enquête, des processus disciplinaires, un apprentissage obligatoire à l'échelle mondiale, et des politiques, processus et formations locaux.</p> <p>Nous soutenons et reflétons les diverses communautés et cultures que nous servons, en veillant à ce que nos systèmes et processus soient exempts de préjugés et en servant les clients d'une manière culturellement adaptée et accessible. Nous proposons également des produits bancaires qui réduisent les coûts des opérations bancaires, y compris des comptes à frais réduits et sans frais, et notre <a href="#">programme BonDébut</a>, qui propose des transferts d'argent internationaux sans frais pour les résidents permanents, les travailleurs étrangers et les étudiants internationaux.</p>
---	--

Protéger la Banque et nos clients (p. 23-24)

Miser sur nos employés (p. 46-52)

Outiller nos clients (p. 53-58)

Accroître la résilience de nos collectivités (p. 59-63)

GRI 2-26, 2-27, 406-1

[Promotion des droits de la personne](#)

[Stratégie d'inclusion mondiale](#)

[Virements de fonds internationaux \(Canada\)](#)

[Programme Accès Finances \(communiqué de presse\)](#)

[Alliance inclusive de la Banque Scotia pour l'avenir de tous](#)

[Code d'éthique de la Banque Scotia](#)

[Engagement en matière de confidentialité de la Banque Scotia](#)

[ScotiaNSPIRE](#)

[Programme BonDébut](#)

**ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

<p><b>11.1</b> Accès au logement sûr et abordable</p>	<p>La Banque Scotia offre des solutions novatrices en matière de prêts, d'investissement et de souscription aux particuliers, aux entreprises et aux grandes entreprises qui souhaitent améliorer l'accès au logement abordable.</p>
---	--

Finance durable (p. 27)

[Logement abordable](#) (communiqué de presse)

[Obligations durables](#)

[Sommet virtuel de la Banque Scotia sur le logement abordable](#) (novembre 2021)

**ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

<p><b>12.5</b> Réduire la production de déchets</p>	<p>Couvert dans « Réduction de l'utilisation du papier et gestion des déchets électroniques » (p. 72).</p>
---	--

Conséquences environnementales de nos activités (p. 43)

GRI 306-1, 306-3, 306-4

[Campagne Engagement du PDG de CFSC-OPEP](#) (communiqué de presse)

**ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques**

<p><b>13.1</b> Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux dangers climatiques</p> <p><b>13.2</b> Intégrer les mesures de lutte contre le changement climatique dans les stratégies et la planification</p> <p><b>13.3</b> Améliorer l'éducation et la capacité institutionnelle pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Pour devenir une banque carboneutre d'ici 2050, nous réduisons les émissions associées au financement de nos prêts, décarbonisons nos propres activités et trouvons des solutions novatrices pour lutter contre les changements climatiques. Les banques ont un rôle crucial à jouer dans la promotion du développement durable en mobilisant du capital et des services financiers pour atteindre et réaliser des objectifs sociaux et environnementaux, en particulier pour faciliter une transition juste vers une économie plus résiliente et à faibles émissions de carbone. Nos initiatives, nos activités commerciales de base et notre vaste collaboration avec l'industrie et des organisations non gouvernementales comme Circular Economy Leadership Canada nous positionnent pour accélérer l'adoption de solutions d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.</p>
---	---

Stratégie relative aux changements climatiques et Virage carboneutre (p. 37-39)

Finance durable (p. 26-32)

Accroître la résilience de nos collectivités (p. 59)

GRI 2-22, 2-23, 2-24, 201-2, 203-1, 302-1, 302-4, 303-5, 305-(1-5)

[Engagements de la Banque Scotia sur le climat](#)

[Centre d'excellence sur les changements climatiques](#)

[Fonds Net Zero Research Fund](#) (communiqué de presse)

[Rapport sur le virage carboneutre](#)

**Cibles résumées des ODD**

**Références - Rapport ESG 2021**

**Liens connexes**

**ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

**16.4** Réduire les mouvements financiers illicites et lutter contre toutes les formes de crime organisé

La Banque Scotia est fermement engagée dans les efforts internationaux de lutte contre les crimes financiers. Nous perturbons l'exploitation et l'utilisation criminelle du système financier par l'entremise de nos programmes de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre le financement du terrorisme (LCFT) et de conformité en matière de sanctions, ainsi qu'à l'aide d'une vérification diligente continue visant à repérer, à prévenir et à gérer les risques liés aux activités de financement illicite. Cela comprend l'application de technologies innovantes, l'attention portée aux risques pour les droits de la personne dans le secteur bancaire et la collaboration avec des partenariats multipartites mondiaux et nationaux. La Banque n'a aucun appétit pour les comportements contraires à l'éthique de la part de ses employés et aucune tolérance à l'égard des pots-de-vin et de la corruption, ce qui est couvert dans notre Politique en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, le Code d'éthique de la Banque Scotia et le Code d'éthique du fournisseur.

Conduite responsable et éthique (p.18)  
 Défendre les droits de la personne (p. 20)  
 Protéger la Banque et nos clients (p. 23)  
 GRI 2-16, 2-26, 2-27, 205-1, 205-2

[Promotion des droits de la personne](#)  
[Programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes à l'échelle de l'entreprise](#)  
[Politique de conformité aux sanctions](#)  
[York University-Scotiabank Lasonde Financial Crimes Research Initiative](#)  
[Code d'éthique de la Banque Scotia](#)  
[Projet Shadow](#)

**ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.**

**17.16** Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable

La Banque Scotia maintient un large éventail d'adhésions, d'engagements, d'ententes, de partenariats sans but lucratif et de relations sectorielles afin de soutenir les efforts de collaboration visant à faire progresser les objectifs de développement durable. Nous travaillons avec des organisations sectorielles, des institutions universitaires, des groupes internationaux non gouvernementaux et multipartites pour aborder le changement du système dans son ensemble afin de faire progresser les dossiers de développement durable. Les adhésions et engagements principaux pris afin de faire avancer notre travail pour atteindre les ODD sont mis en évidence sur notre [page Web sur la stratégie ESG](#) et tout au long du Rapport 2021 sur les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).

Gouvernance (p. 16-25)  
 Finance durable (p. 26-35)  
 Environnement (p. 36-44)  
 Société (p. 45-63)  
 GRI 2-23, 2-24, 2-28

[Responsabilité et impact](#)  
[Promotion des droits de la personne](#)  
[Stratégie ESG](#)  
[ScotiaINSPIRE](#)  
[Centre d'excellence sur les changements climatiques](#)



# Indice de la UN Global Compact Communication sur le Progrès



This is our **Communication on Progress** in implementing the Ten Principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

La Banque réaffirme son adhésion aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU en ce qui a trait aux droits de la personne, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Notre Communication sur le Progrès comprend le [Rapport 2021 sur les enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance \(ESG\)](#) et les Indices du rapport ESG 2021 qui l'accompagnent.

Principes	Référence pertinente dans le rapport et les indices
<b>Droits de la personne</b>	
<b>Principe 1 :</b> Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.	Voir les p. 17-22 et 45-63 du présent rapport. GRI 2-7, 2-22, 2-23, 2-30, 201-3, 205-2, 401-1, 401-2, 402-1, 403-1, 403-6, 403-9, 406-1, 412-1, 414-1
<b>Principe 2 :</b> Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.	Voir les p. 20-21 du présent rapport. GRI 406-1, 412-1, 414-1
<b>Travail</b>	
<b>Principe 3 :</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	Voir les p. 20-21, 46-52 du présent rapport. GRI 2-30, 401-2, 402-1
<b>Principe 4 :</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	Voir les p. 20-21 du présent rapport. GRI 412-1
<b>Principe 5 :</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	Voir les p. 20-21 du présent rapport.
<b>Principe 6 :</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	Voir les p. 20-21 et 46-52 du présent rapport. GRI 2-7, 401-1, 401-2, 403-9, 404-1, 404-2, 404-3, 405-1, 406-1, 412-1
<b>Environnement</b>	
<b>Principe 7 :</b> Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.	Voir les p. 26-35 et 36-44 du présent rapport. GRI 308-1
<b>Principe 8 :</b> Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	Voir les p. 26-35 et 36-44 du présent rapport. GRI 302-1, 302-4, 303-5, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5
<b>Principe 9 :</b> Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	Voir les p. 26-35 et 36-44 du présent rapport. GRI 302-4, 305-5
<b>Lutte contre la corruption</b>	
<b>Principe 10 :</b> Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	Voir les p. 17-19 du présent rapport. GRI 2-23, 2-27, 205-1, 205-2

**Banque Scotia**<sup>MD</sup>

<sup>MD</sup>Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.